FORMULAIRE DE REQUÊTE

VERSION 82

8 DÉCEMBRE 2022

NOUVEAUTÉS

AC-DÉMAT : AUTORISATION DE CONSTRUIRE NUMÉRIQUE

8 DÉCEMBRE 2022

OFFICE DES AUTORISATIONS DE CONSTRUIRE, GENÈVE

Référence : Formulaire de Requête version 82 du 8 Décembre 2022 - Nouveautés.docx

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Mise à jour annuelle du formulaire de requête.

Cette nouvelle version du formulaire introduit de nouvelles questions, mais aussi de nouveaux documents demandés.

Par ailleurs, un contrôle plus strict des formats de documents a été implémenté; En effet, vos plans, coupes, rapports, etc… sont amenés à être re-matérialisés en cas de recours.

NOUVEAUX DOCUMENTS DEMANDÉS

Onglet/section *Caractéristiques générales* :

- B06 renommé : *B06 - Notice explicative pour l'application de l'art. 59 LCI, selon la marche à suivre de la zone 5*

Onglet/section *Chauffage* :

Le précédent document E03 a été scindé en 3 documents E03 à E05 afin de bien distinguer les 3 éléments demandés : hauteur de cheminée, plan de situation de la cheminée et graphique de taux de charge :

- *E03 - Hauteur de cheminée* : Calcul de la hauteur de cheminée (cf. L'environnement pratique: Hauteur minimale des cheminées sur toit - Recommandations sur les cheminées, OFEV, 2018)
- *E04 - Plan de situation de la cheminée* : Plan de situation de la cheminée indiquant les immeubles à moins de 60 m de celle-ci
- *E05 - Graphique du taux de charge annuel de la chaudière à bois* : Graphique du taux de charge annuel de la chaudière à bois (puissance thermique kW par heures classées)

Un nouveau document E06 est demandé pour les chaudières à gaz/mazout de plus de 1 MW :

- *E06 - Schéma de principe de la chaufferie* : Schéma de principe de la chaufferie incluant l'emplacement et les caractéristiques de la chaudière, accumulateur, unité de récupération de chaleur, etc.

Onglet/section *Bruit et air* :

- H03 renommé : *H03 - Aide à l'exécution pour l'évaluation du bruit des pompes à chaleur*

Onglet/section *Agriculture et nature* :

- *Q03 - Formulaire fédéral - tableau pour les calculs au sens de l'art. 42 al. 3 OAT*

DOCUMENTS – AJOUT DE CONTRÔLES STRICTS SUR LE FORMAT DES DOCUMENTS

Pour résoudre des problématiques de re-matérialisation éventuelle, 2 règles ont été mises en place :

- Un plan est valide si le document chargé est composé d'une seule page (quel que soit son format)
- Un document **non** plan ne peut être supérieur au format A3

Une nomenclature [*Lettre*]99Plan a été ajoutée dans chacune des thématiques pour permettre de charger des annexes dont le format est strictement supérieur à A3 si nécessaire.

Par exemple, concernant un concept énergétique, vous ne pourrez plus fournir un document de 300 pages contenant des plans au format A0.

➔ Vous devrez :

- Dans le document principal, référencer les plans,
- Charger vos plans séparément en utilisant la nomenclature L99Plan dans cet exemple.

FORMULAIRE DE REQUÊTE – NOUVELLES QUESTIONS

Modification de l'onglet/section *Caractéristiques générales* :

- Regroupement des questions "Extension d'une villa" et "Construction de villas ou habitat groupé" en une seule question "Construction ou agrandissement de villas ou habitat groupé"
  → Une réponse positive entraine la fourniture obligatoire du calcul détaillé du rapport de surface (B03) et de sa notice explicative (B06)

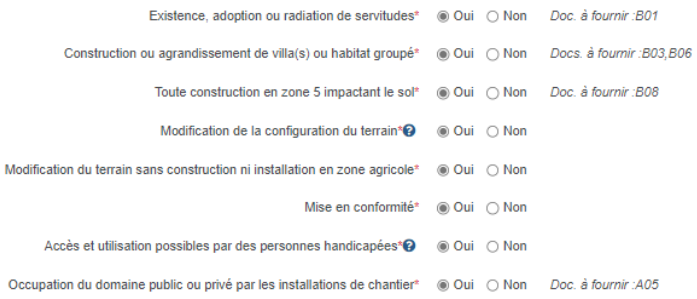

Modification de l'onglet/section *Statistiques* :

- Le rapport H01 (Rapport réalisé par un bureau d'expert en acoustique démontrant : - Pour les établissements publics, le respect des exigences de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), de la norme SIA 181 - protection contre le bruit dans le bâtiment) doit être fourni pour les habitats collectifs uniquement (Bâtiments à plusieurs logements)

Modification de l'onglet/section *Chauffage* :

- Un graphique du taux de charge (E05) est demandé pour le chauffage Bois, si la puissance totale >= 70kW
- Ajout d'une nouvelle question concernant la puissance totale pour les chauffages au gaz ou au mazout (>= 1MW) conditionnant l'obligation de fournir les documents E03, E04, E06 et L04.

Modification de l'onglet/section *Substances dangereuses* :

- La question a été complétée pour inclure les installations techniques :
  Rénovation, transformation ou déconstruction de bâtiments, d'installations techniques ou d'ouvrages existants

Modification de l'onglet/section *Agriculture et Nature* :

- Pour les Ouvrages non-agricoles en Zone Agricole, un nouveau formulaire est demandé (Q03 - Formulaire fédéral - tableau pour les calculs au sens de l'art. 42 al. 3 OAT)

Modification de l'onglet/section *Protection civile* :

- Reformulation de la question concernant l'OCPPAM : La construction envisagée est-elle libérée par l'OCPPAM de l'obligation de réaliser un abri
  - ➔ Si vous êtes en possession, d'une attestation de libération de réaliser un abri (P01), vous devez la charger
  - ➔ Sinon le département sollicitera lui-même l'OCCPAM.

Modification de l'onglet/section *Génie civil* :

- Précision sur la première question : Parcelle en bordure d'une route du domaine public **cantonal**

FORMULAIRE DE REQUÊTE – PDF GÉNÉRÉ

Amélioration du formulaire généré pour faire apparaitre une nouvelle colonne N/A (non applicable)

- Les questions non affichées en fonction de la procédure sélectionnée ou en fonction des réponses précédentes, et pour lesquelles le requérant n'a pu donner une réponse, apparaitront en **Non applicable**
- Exemple pour une APA, la section C n'est pas demandée ainsi que la première question de la section D, ces questions apparaitront en N/A.

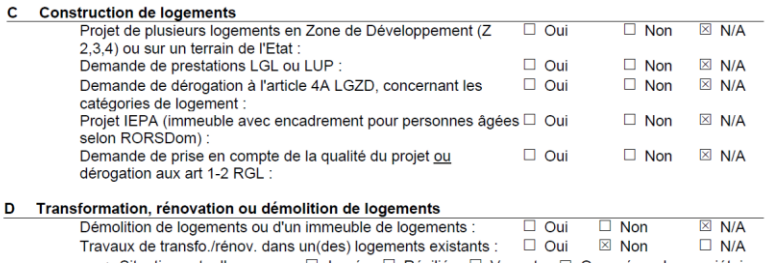

C	**Construction de logements**			
	Projet de plusieurs logements en Zone de Développement (Z 2,3,4) ou sur un terrain de l'Etat :	☐ Oui	☐ Non	☒ N/A
	Demande de prestations LGL ou LUP :	☐ Oui	☐ Non	☒ N/A
	Demande de dérogation à l'article 4A LGZD, concernant les catégories de logement :	☐ Oui	☐ Non	☒ N/A
	Projet IEPA (immeuble avec encadrement pour personnes âgées selon RORSDom) :	☐ Oui	☐ Non	☒ N/A
	Demande de prise en compte de la qualité du projet ou dérogation aux art 1-2 RGL :	☐ Oui	☐ Non	☒ N/A
D	**Transformation, rénovation ou démolition de logements**			
	Démolition de logements ou d'un immeuble de logements :	☐ Oui	☐ Non	☒ N/A
	Travaux de transfo./rénov. dans un(des) logements existants :	☐ Oui	☒ Non	☐ N/A

WWW.GE.CH

Département du territoire
Office des autorisations de construire
Rue David-Dufour 5 — Case postale 225 — 1211 Genève 8
T +41 (0)22 546 64 00 — infoac@etat.ge.ch — ge.ch